

DEMANDE CONCERNANT LA MISE À
JOUR DE LA DÉFINITION DE
TRAVAILLEUR AGRICOLE



Association des
producteurs maraîchers
du Québec

Montréal, le 23 octobre 2015

Table des matières

1- L'enjeu	3
2- L'évolution du travail agricole.....	4
3- Le contexte d'emploi des fermes	5
4- Demandes de l'APMQ.....	6
5 - Conclusion.....	7
ANNEXE 1.....	8

1- L'enjeu

En raison de sa situation géographique et de l'abondance de ses ressources, la production horticole québécoise est dans une bonne position concurrentielle pour s'approprier une part du marché créée par le ralentissement de la production de fruits et légumes en provenance de la Californie ou encore pour combler l'augmentation de la demande en raison de la croissance démographique et des changements aux habitudes de consommation.

Le secteur est en mesure d'assumer ses responsabilités de chef de file mondial au chapitre de l'utilisation durable et efficiente de l'eau et des ressources énergétiques, ainsi que son rôle de spécialiste des pratiques exemplaires donnant lieu à des produits horticoles sûrs et de qualité supérieure.

La filière horticole québécoise demeure aujourd'hui à l'avant-garde sur le plan de l'efficacité dans un secteur pourtant de plus en plus concurrentiel grâce aux rendements obtenus sur les investissements en continu dans des technologies innovantes et en tirant profit de ses atouts en matière de transport.

Cependant, l'industrie sera prospère et durable dans la mesure où les fermes auront accès à une main-d'œuvre fiable et disponible par rapport au reste des compétiteurs internationaux.

Parmi les facteurs de réussite en matière de main-d'œuvre, la mise à jour de la définition québécoise de travailleur agricole associée aux normes du travail s'impose désormais. La définition actuelle de travailleur agricole traduit une vision passée et réductrice du travail réalisé au sein des entreprises agricoles. Elle ne représente plus fidèlement les besoins des fermes, pas plus que l'éventail des tâches devant maintenant être accomplies ou encore les conditions dans lesquelles le travail s'effectue.

Les conséquences d'une définition québécoise désuète de travailleur agricole sont principalement de deux ordres :

- À l'échelle des relations de travail où l'on peut assister à des difficultés de relations entre l'employeur et l'employé ou encore entre les divers employés d'une même ferme.
- À l'échelle du maintien de la capacité concurrentielle des entreprises agricoles de demeurer présentes sur les marchés face à des compétiteurs qui ne sont pas soumis aux mêmes normes et encadrements en matière de conditions de travail.

La présente démarche de l'APMQ vise donc à proposer une définition contemporaine de travailleur agricole permettant de faciliter les relations de travail et leur bonne gestion, tout en favorisant le maintien de la position concurrentielle pour la production, le conditionnement et la commercialisation des produits horticoles québécois en concurrence avec d'autres producteurs à l'échelle internationale.

2- L'évolution du travail agricole

La **Loi sur les normes du Travail (LNT)** définit un travailleur agricole comme étant «une personne qui effectue des tâches de nature agricole dans le cadre d'une exploitation agricole. Dans l'expression « travailleur agricole », l'aspect dominant est la culture. Les tâches pour lesquelles ce travailleur est embauché doivent être de nature agricole. Pour considérer un salarié comme un travailleur agricole, celui-ci doit donc participer au travail du sol en vue de la production de végétaux ou d'animaux. Ainsi, le salarié qui consacre la totalité de son temps de travail au champ, à la culture, serait considéré comme un travailleur agricole. Toutefois, la proportion du temps consacré à d'autres tâches pourrait faire en sorte que l'exception relative au travailleur agricole ne s'applique pas.

Cette définition est grandement problématique pour les fermes d'aujourd'hui puisqu'elle reconnaît une vision dépassée de l'agriculture à l'intérieur de laquelle toutes les tâches des travailleurs sont assignées à la production, sans égard au contexte d'opération nécessaire pour accomplir lesdites tâches.

Elle ignore toutes les nouvelles tâches connexes devant être réalisées par les travailleurs agricoles pour assurer la production. C'est notamment le cas de toutes les tâches découlant de l'utilisation accrue de technologies, d'équipements, de machineries à forte intensité de capitaux pour maintenir le volume et la qualité de la production. La mécanisation de la production requiert maintenant plus de travailleurs agricoles aux compétences de techniciens et d'entretien. De plus en plus, les travailleurs agricoles se spécialisent ou concentrent leurs tâches à certaines fonctions spécifiques de la chaîne de production.

La définition actuelle fait également totale abstraction des nouveaux besoins et des nouvelles opportunités des fermes pour accroître leur rentabilité. Par exemple, les fermes d'aujourd'hui doivent miser sur la valeur ajoutée en conditionnant davantage les produits à la ferme afin de leur permettre d'accroître les recettes à la ferme pour les mêmes superficies cultivées.

Pour conserver leurs espaces-tablettes, les fermes doivent également utiliser des entrepôts réfrigérés pour stocker des produits et la ligne de conditionnement des produits, en dehors de la saison des récoltes afin de satisfaire les besoins des consommateurs sur une base annuelle, favoriser une meilleure fraîcheur et un écoulement optimal de leurs produits.

Le cadre de gestion et d'exploitation des fermes s'est par ailleurs grandement complexifié en raison des nouvelles normes et réglementations venant régir les pratiques agricoles et le travail effectué à la ferme, si bien que d'autres compétences administratives ou légales doivent être utilisées par les travailleurs agricoles.

La définition présentement reconnue par les normes du travail néglige donc toutes ces nouvelles facettes des travailleurs agricoles d'aujourd'hui. Contrairement au passé, les fermes d'aujourd'hui doivent segmenter leur chaîne de production et spécialiser leurs différentes opérations chez leurs travailleurs. C'est la mise en commun des efforts et de la contribution de l'ensemble des travailleurs intervenant au sein de l'exploitation agricole qui permet à l'entreprise agricole d'assurer sa production et d'obtenir une rentabilité.

3- Le contexte d'emploi des fermes

Le milieu agricole, le gouvernement du Québec et la population en général se font généralement une grande fierté de souligner le caractère familial des entreprises agricoles québécoises et leur relative petite taille en comparaison avec nos compétiteurs internationaux.

Les fermes maraîchères du Québec sont encore la propriété de familles québécoises. Leur mode de gestion est souvent caractérisé par la simplicité et l'efficacité. L'ensemble de la gestion de l'entreprise repose souvent sur un individu appuyé de sa famille proche. Ce sont donc des fermes autonomes qui ont des moyens financiers et des ressources administratives très limitées.

Contrairement à d'autres secteurs agricoles, la production maraîchère opère dans un environnement de marché ouvert sans protection commerciale. Les programmes d'appui dédiés aux maraîchers sont des plus sommaires, limitant grandement la protection offerte aux fermes.

Les producteurs maraîchers ont donc l'obligation de demeurer compétitifs vis-à-vis leurs concurrents étrangers s'ils veulent continuer à produire des aliments locaux. À défaut d'être en mesure d'approvisionner les grands acheteurs en produits de qualité à prix compétitif et au bon moment, ceux-ci se tournent rapidement vers des produits importés, même en saison estivale. Ces produits importés sont souvent cultivés dans leur pays d'origine avec des normes du travail moins sévères que celles du Québec sans compter qu'ils sont produits selon des normes environnementales moins strictes et qu'ils génèrent des gaz à effet de serre de par leur transport.

Il devient donc problématique pour les fermes d'offrir des conditions de travail beaucoup plus avantageuses, dû au fait qu'ils ont peu de marge de manœuvre pour augmenter leurs coûts de production.

Plusieurs agriculteurs se retrouvent dans un « cost-price squeeze ». D'un côté, ils doivent payer les intrants à la production (équipement, fertilisants, carburants, etc.) aux prix fixés par des fournisseurs. Depuis les années 1960, les prix des intrants grimpent suite à la tendance des compagnies dans le secteur agroalimentaire à se fusionner et à devenir des monopoles multinationaux (ex. augmentation du prix des engrais, produits pétroliers et de la machinerie de respectivement 216, 195 et 164 % en 15 ans). De l'autre côté, ils doivent vendre leurs produits à des prix de plus en plus compétitifs, d'autant plus que le marché horticole québécois et canadien ne possède aucune protection comparativement à d'autres secteurs de production. Les marchés sont alors dictés par la politique des prix les plus bas possible. Les producteurs et les gouvernements doivent d'ailleurs chaque année réaliser des efforts importants pour s'assurer que les produits d'ici soient disponibles sur les tablettes des détaillants même en pleine saison. La concentration des distributeurs alimentaires contribue également à faire pression sur le marché pour garder les prix d'achat et de revente les plus bas possible.

À long terme, les dépenses de l'agriculteur deviennent plus grandes que les gains, menaçant ainsi la viabilité de l'entreprise. Les secteurs agricoles sans protection commerciale se retrouvent dans une position économique vulnérable.

Dans un pareil contexte, l'établissement de relations de travail claires, saines et actualisées au travail agricole d'aujourd'hui compte parmi les facteurs de succès.

Il faut donc retenir que parmi les principaux facteurs qui touchent l'emploi dans le secteur en lien avec la définition de travailleur agricole, nous retrouvons :

- Un mode de gestion familial des entreprises dans un environnement d'affaires exigeant;
- La complexité des activités horticoles et le regroupement de la production, du conditionnement et de la commercialisation;
- Le caractère très saisonnier des travaux dans la production primaire et souvent pour des périodes de quelques semaines;
- Les marges serrées qui peuvent compromettre la capacité d'un exploitant à payer des salaires plus attractifs;
- L'augmentation de la taille des exploitations agricoles faisant en sorte que les entreprises sont moins tributaires de la main-d'œuvre familiale non rémunérée et ont à leur emploi plus de travailleurs dont les tâches sont moins variées, et plus uni-disciplinaires.

4- Demandes de l'APMQ

Dans le but de faciliter la bonne entente entre les travailleurs agricoles concernant la répartition des tâches au sein des fermes ;

Dans le but d'éviter les iniquités et les conflits entre les travailleurs découlant d'une définition limitative et dépassée de travailleur agricole ;

Dans le but de faciliter la bonne gestion des relations de travail entre l'employeur et les employés et d'encourager la rétention du personnel aux différents postes ;

Dans le but de refléter l'évolution du travail agricole, de reconnaître l'importance des nouvelles tâches agricoles pour la réussite des fermes, ainsi que des réalités économiques des exploitations agricoles ;

Dans le but d'assurer un contrôle des coûts de main-d'œuvre nécessaire pour maintenir la capacité concurrentielle des fermes québécoises face à leurs concurrents ;

L'APMQ demande d'adopter une définition élargie et actualisée de travailleur agricole qui couvre désormais toutes les ressources intervenant, à un moment ou à un autre, au bon déroulement de l'exploitation permettant d'éliminer ainsi les multiples catégories de travailleurs au sens de la Loi.

L'APMQ demande à ce que cette nouvelle définition se fasse dans l'objectif d'harmoniser celle-ci avec les autres définitions dans le monde du travail, de faciliter le travail du producteur et ainsi lui permettre de consacrer davantage de temps et d'énergie à sa production et, par conséquent, à l'atteinte de ses objectifs de rentabilité.

5 - Conclusion

L'horticulture québécoise est une partie vivante et dynamique de l'agriculture du Québec. Elle fournit des aliments sains et nourrissants, met en valeur la beauté de nos villes et de nos jardins, enrichit notre environnement, contribue à nos exportations agricoles et emploie des milliers de travailleurs. L'horticulture exige beaucoup plus de main-d'œuvre que les autres secteurs agricoles. Les employeurs doivent à la fois concilier une offre de travail de qualité avec les impératifs de maintenir les coûts de production, dont ceux de la main-d'œuvre, à des montants concurrentiels.

La perspective de considérer égaux au sens de la Loi sur les normes du travail tous les travailleurs de la chaîne de production agricole à la ferme facilitera le travail et la gestion du producteur maraîcher tout en contribuant à l'essor économique du Québec.

ANNEXE 1

EXEMPLE DE DÉFINITION D'UN TRAVAILLEUR AGRICOLE :

Un travailleur agricole est une personne engagée à titre de salarié dans une « exploitation agricole »¹.

Note 1 : au sens du Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations.